## Question orale de Mme Nagy concernant « une demande d'accès au terrain d'Eggevoort »

Mme Nagy.- Un groupement citoyen a décidé, depuis plusieurs mois, d'établir une dynamique participative pour prendre en main la friche Eggevoort, terrain appartenant à la Ville de Bruxelles et laissé à l'abandon depuis plus de 30 ans, et d'en faire un espace d'expérimentation et d'échange. Cette initiative est soutenue par le Groupe d'animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles (GAQ) et d'autres associations. Cela permettrait, selon eux, de rendre accessible au public cette partie du parc Léopold méconnue, ainsi que la tour d'Eggevoort. Au début du mois de juin, les associations ont introduit une demande d'octroi d'accès au terrain Eggevoort. Elles ont aussi introduit une demande d'utilisation du terrain pour la Fête de l'Eau dans le cadre des états généraux de l'eau qui se tenaient à Bruxelles le 28 août dernier. Ces demandes sont restées sans réponse à ce jour.

Quelle est la position du Collège vis-à-vis de ces demandes ?

Où en sont les projets pour ce terrain ? La Ville de Bruxelles prévoit-elle un aménagement pour ce terrain ? Quelle est l'affectation envisagée pour la tour Eggevoort par le service des Espaces ?

Qu'en est-il du réaménagement envisagé pour 2012 par Beliris et la Région ? Une rencontre avec le collectif City Mine(d) et le GAQ est-elle prévue et le Collège est-il sensible à la dimension participative du processus en cours ?

M. le Bourgmestre. - La parole est à M. Ouriaghli.

M. Ouriaghli, échevin.- Le terrain dont vous parlez se situe en zone constructible dans le prolongement de la rue de Maelbeek. L'architecte mandaté par la Région pour superviser le réaménagement du Parc propose, dans le schéma global de réaménagement du site, de construire à cet endroit un bâtiment

d'environ huit logements avec un établissement horeca en lien avec le parc, au rez-de-chaussée. C'est dans ce contexte que la Régie foncière a été contactée comme opérateur potentiel de ce projet pour en étudier la faisabilité. Au mois de mai de cette année, j'ai été contacté par la voisine du terrain, membre de différents comités porteurs de projets sur ce site. Elle voulait obtenir des informations sur le projet et sollicitait un droit d'occupation précaire sur ce terrain. Une rencontre a eu lieu avec cette personne, à qui nous avons expliqué où nous en étions dans l'analyse. Quant au droit d'occupation précaire, nous lui avons expliqué qu'il n'était pas envisageable avant qu'une option définitive n'ait été retenue pour ce terrain.

Nous avons également garanti que, comme pour toute opération entreprise par la Régie, une concertation serait menée autour du projet avec les habitants au stade de l'avant-projet.

Entre-temps, les riverains ont, sans autorisation du Collège, développé leur projet *in situ* et ont introduit la même demande d'occupation précaire du terrain via l'échevin de l'Environnement, lequel l'a soumise au Collège. Ce dernier l'a refusée.

Mes services ont, à présent, finalisé la pré-analyse de ce dossier et je soumettrai au Collège, dans les prochains jours, une proposition de lancement d'un marché de conception / exécution pour le réaliser. Si mes collègues me suivent, je devrai vous le soumettre, soit au prochain Conseil, soit au suivant. Dès que nous serons en possession d'un avant-projet (vraisemblablement au printemps 2012), nous en ferons la présentation aux habitants et riverains. Voilà pour le volet immobilier de l'opération.

Mais je vais vous étonner, car je ne suis pas le « bétonneur fou » collé à ma feuille de route de production de logements que d'aucuns aiment décrire. L'ensemble des initiatives qui gravitent autour de ce terrain me semblent intéressantes en ce qu'elles créent du lien social entre des habitants, qui s'inscrivent ainsi dans une nouvelle forme de citoyenneté et de rapport à la ville.

Je pense, comme vous je suppose, qu'il faut protéger et encourager ce genre de dynamique. Aussi, je m'emploierai à rechercher, avec mes collègues, des possibilités de relocalisation de cette activité sur l'îlot du parc Léopold.

M. le Bourgmestre. - La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Les habitants ont tenté d'obtenir, par plusieurs voies, l'autorisation du Collège. Dans le court terme, la mission de Beliris vise à élaborer des projets directement réalisables tels que les accès, les chemins ou les plaines de jeux. À moyen terme, d'autres maîtres d'ouvrage s'emploieront à la construction d'un immeuble de logements. À long terme, nous tenterons d'améliorer la géométrie du parc Léopold. Je rappelle que toute mise en location requiert l'implication de la Régie foncière.

Mme Nagy.- En attendant le développement des différents projets et l'avantprojet prévu en 2012, la demande d'occupation précaire peut-elle être entendue et retenue par la Ville ?

M. Ouriaghli, échevin.- La possibilité d'une occupation précaire n'est pas totalement écartée. Nous en sommes encore au stade de l'analyse. Une fois le marché lancé, nous aurons une idée plus claire des délais. Nous pourrions également rechercher d'autres lieux où lancer une telle initiative.